



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Auni KIRMEN
87 rue de Turenne
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

Paris, le 5 avril 2024
Réf. : CL/021014200825

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

En date du 15 septembre 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

[REDACTED]

Par conséquent, il appartient à votre client donc de prendre contact dans les plus brefs délais avec les services préfectoraux de son lieu de résidence afin de procéder à la mise à jour de son dossier.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire


Nora SELMI